



13ème RALLYE NATIONAL VHC SAINT-ETIENNE / FOREZ 7 et 8 juin 2024

Coupe de France des Rallyes V.H.C

Règlement particulier

Le 13ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du Forez reprend l'intégralité de la réglementation du 53^e Rallye National Saint-Etienne/Forez, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.
Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes VHC 2024

PROGRAMME

Vérifications administratives et techniques : vendredi 7 juin 2024 de 10h à 14h00
Publication des équipages admis au départ : vendredi 7 juin 2024 à 16h

Les voitures du 13ème rallye V.H.C. du Forez partiront avant les voitures du 53^e Rallye National du Forez.

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du FOREZ organise les 7 et 8 juin 2024, avec le concours du Conseil Départemental de la Loire, la Ville de Saint-Etienne et l'aimable participation des communes traversées, le :

13^{ème} Rallye National VHC SAINT-ETIENNE/FOREZ

L'ASA du FOREZ est l'organisateur technique et administratif de ce rallye.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 07/03/2024 sous le numéro N12 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 276 en date du 05/04/2024.

Comité d'Organisation

Président : Louis-Jean VILLARD

Et les membres du Comité Directeur de l'ASA du Forez.

Secrétariat du rallye : ASA du FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire - 42100 SAINT ETIENNE

Mail : asa.forez@wanadoo.fr

Permanence le lundi, mardi et jeudi : de 9h à 11h et de 14h à 18h

Tél : 04 77 95 55 55

1.1 Officiels

Idem Rallye National.

Directeur de Course au PC : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310 - 05/14)

Responsable Technique V.H.C. : Hervé CANTAT (Lic n° 207953 – 16/10)

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le rallye V.H.C.

1.2 Eligibilité

Le 12ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition ST ETIENNE FOREZ compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes V.H.C 2024 avec le coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Le Challenge Jean-Paul FRANÇOIS
- Le Challenge VHC ASA FOREZ

Article 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5 Toute personne souhaitant participer au 13e Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du FOREZ doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 27 mai 2024 minuit :
ASA DU FOREZ – 23 Rue des Hauts de Terrenoire – 42100 ST ETIENNE

3.1.10 Le nombre d'engagés maximum est fixé à **15**.

Ce nombre pourra varier en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 4 rallyes

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs	380 €
- équipage 50% ASA FOREZ	365 €
- équipage 100% ASA FOREZ	350 €
b) sans la publicité facultative des organisateurs	760 €

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 635 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : mercredi 15 mai 2024.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.15 La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la première page du PTH** La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

3.3.P Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - o Groupe A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 : Voitures et Equipements

4.1 P: Voitures autorisées :

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

4.3 Assistance

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6 : Site et Infrastructure

6.1 – Description :

Le 13ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition du ST ETIENNE FOREZ reprend le tracé du parcours du 53^e Rallye National St-Etienne Forez, soit un parcours de 343,99 km. Il est divisé en 3 sections (2 étapes). Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 112,50 km.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 7 juin :

E.S. N°1 :	JOUBERT-MARLHES	9.000 km	à parcourir 1 fois
E.S. N°2 :	ST REGIS DU COIN	8,900 km	à parcourir 1 fois

Samedi 8 juin :

E.S. N°3-7 :	JOUBERT-MARLHES	9,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°4-8 :	RIOTORD / ST BONNET LE FROID	20,000 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°5-9 :	ST JULIEN / LES MAZEAUX	9,400 km	à parcourir 2 fois
E.S. N°6-10 :	ST REGIS DU COIN	8,900 km	à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2 : Reconnaissances :

Conforme au règlement du Rallye National support.

Samedi 1^{er} juin de 9h00 à 17h00, dimanche 2 juin de 9h à 13h et vendredi 7 juin de 8h à 11h30

Les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 29 mai 2024.

Article 7 : Déroulement du Rallye

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

Directeur de Course : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310/ 05-14)

Commissaire technique : Hervé CANTAT (Lic n° 207953 / 16-10)

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée)

7.5 Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement particulier National support.

Article 9 : Classements

Conforme au règlement de la Coupe de France VHC FFSA article 9.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1990).

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

En plus des coupes, chaque équipage à l'arrivée et présent sur le podium recevra un cadeau.